



INITIATION AU DROIT DE L'URBANISME

Les éléments indispensables pour maîtriser
les fondamentaux du droit de l'urbanisme
et leur application opérationnelle

Formation sur 2 jours (14h)

Animée par :

Simon DABOUSSY et Auberi GAUDON

Avocats spécialisés en droit public
et droit de l'environnement
Cabinet Adden avocats Méditerranée



INITIATION AU DROIT DE L'URBANISME

Le code de l'urbanisme et les documents de planification fixent les règles relatives à l'occupation des sols sur le territoire, que doivent respecter tout projet de construction ou d'aménagement urbain. Dans le cas contraire les autorisations d'urbanisme, dont le permis de construire, ne peuvent être légalement obtenues, mettant ainsi en péril le projet en lui-même mais engendrant aussi des conséquences significatives sur toutes ses parties prenantes, porteurs et financeurs.

Le droit de l'urbanisme est une matière vivante qui évolue constamment : de nouvelles lois et décrets d'application sont régulièrement adoptés obligeant à modifier et adapter sans cesse les pratiques administratives et opérationnelles. Par ailleurs, une jurisprudence nourrie nécessite une veille permanente pour les acteurs impliqués dans ce domaine.

Comprendre et maîtriser les fondamentaux du droit de l'urbanisme constitue donc un impératif pour tous les acteurs de projet d'aménagement urbain. **Cette formation a été conçue pour donner cette maîtrise des principes fondamentaux à toute personne ayant vocation à être impliquée dans le montage ou l'autorisation d'un tel projet, sans aucun prérequis nécessaire en termes de connaissance juridique et législative.**

VOS FORMATEURS



Simon Daboussy

Avocat associé du cabinet Adden avocats Méditerranée, spécialisé en droit public et droit de l'environnement. Directeur du bureau de Nice.

Avocat depuis 2007, et après avoir passé plus de 9 ans au sein de l'équipe "Droit public" du cabinet Baker & McKenzie Paris, Simon Daboussy est associé du cabinet Adden avocats Méditerranée depuis septembre 2016 et dirige aujourd'hui le bureau de Nice.

Simon Daboussy a développé une expertise particulière en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, aussi bien en conseil qu'en contentieux. Dans ce domaine, il assiste les différents acteurs pour le montage de leurs opérations ainsi que pour l'obtention et la sécurisation de leurs autorisations administratives. Il assiste également des collectivités locales en matière d'urbanisme réglementaire.



Auberi Gaudon

Avocate sénior au sein du bureau de Marseille du cabinet Adden avocats Méditerranée, spécialisée en droit public et droit de l'environnement.

Avocate depuis 2016, Auberi Gaudon exerce au sein du bureau de Marseille du cabinet Adden avocats Méditerranée depuis plus de 6 ans.

Elle assiste des personnes publiques et privées, principalement en droit de l'urbanisme (autorisations de construire, urbanisme réglementaire et opérationnel, divisions foncières), ainsi qu'en droit administratif général.

Simon Daboussy et Auberi Gaudon participent à la rédaction de l'Encyclopédie "L'urbanisme et les collectivités locales" (Ed. Berger Levrault).



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Élu
- Agent de collectivité locale, particulièrement des directions de l'urbanisme
- Instructeur du droit des sols
- Juriste
- Chargé de projet immobilier
- Responsable d'opération immobilière

PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

- Identifier les acteurs publics compétents en matière d'urbanisme, leurs rôles et leurs responsabilités
- Se familiariser avec les règles du droit des sols, comprendre leur hiérarchisation et leur imbrication
- Être en capacité de lire un PLU et de l'appliquer à un projet
- Actionner la ou les autorisations d'urbanisme requises pour un projet
- Identifier les règles opposables à une autorisation de construire ou d'aménager
- Maîtriser les bases du contentieux à l'encontre d'un permis de construire



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, de partages d'expériences et d'illustrations au travers de cas concrets et d'exercices collectifs
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants
- En fin de formation : un quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et un questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Tour de table d'introduction

- Présentation des participants, recueil de leurs attentes
- Présentation des formateurs et des objectifs de la formation

LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME

9h15 Les acteurs du droit de l'urbanisme et leurs compétences respectives

- État
- Régions
- Syndicats mixtes
- Intercommunalités
- Communes

10h00 Les règles nationales et servitudes d'urbanisme

- Règlement national d'urbanisme (RNU)
- Loi littoral / Loi Montagne
- Servitudes d'utilité publique (SUP)
- Opération d'Intérêt National (OIN) et Projet d'Intérêt Général (PIG)

10h30 Pause

10h45 Les documents de planification à l'échelle nationale, régionale et départementale

- Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) et Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)
- Schémas régionaux
- Plan de Prévention des Risques (PPR)

12h00 Les législations connexes

- Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)
- Code du patrimoine
- Code de l'environnement

12h30 Déjeuner

14h00 Documents de planification à l'échelle communale

- Plan d'Occupation des Sols (POS)
- Carte Communale (CC)
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

14h15 Plan local d'urbanisme (PLU)

- Obligations légales et état des lieux sur le territoire
- L'échelle intercommunale (PLUi)
- Procédure d'élaboration d'un PLU
- Composition et contenu d'un PLU
- Le contentieux du PLU
- Évolution du PLU

15h30 Pause

► **Éclairage pratique.** Présentation et explication d'un PLUi métropolitain

► **Évaluation des connaissances de la 1^{ère} journée sous forme de jeu d'association**

- Associer différents types de principes et/ou de règles aux différents documents de planification abordés durant la journée
- Associer des exemples d'évolution d'un PLU aux procédures évoquées (modification simplifiée, modification de droit commun, révision)

Restitution des résultats, échanges et réponses aux questions

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

9h00 Le champ d'application des autorisations d'urbanisme

- Certificat d'Urbanisme (CU)
- Déclaration Préalable (DP)
- Permis de Construire (PC)
- Permis d'Aménager (PA)

► **Exercice pratique.** Quelle autorisation demander pour différents types de projets listés

Les règles applicables aux autorisations d'urbanisme

- Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Plan de Prévention des Risques (PPR)

10h45 Pause

11h00 Procédures de consultation du public et évaluation environnementale

- Concertation
- Enquête publique
- Etude d'impact

L'instruction, la délivrance et la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme

- Dépôt, complétude et délai d'instruction
- Délivrance et purge de l'autorisation
- Exécution et conformité à l'achèvement des travaux

► **Éclairage pratique.** Retour d'expérience et échanges autour d'exemples concrets

12h30 Déjeuner

14h00 Le contentieux des autorisations d'urbanisme

- Recours gracieux
- Recevabilité des recours
- Déroulement et règles de procédure contentieuse spécifiques
- Inopérance des règles de droit privé
- Conditions de régularisation d'une autorisation viciée

► **Éclairage pratique.** Retour d'expérience et échanges autour d'exemples concrets

15h30 Pause

► **Étude de cas.** Contentieux de permis de construire

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par vos formateurs, auxquels vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation**Formation choisie**

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :**1^{er}** Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCA** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commandes pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).**Votre rencontre avec CFC s'est faite par :**

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature**Réservation**

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr